

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01115777 - 21 - 1			
2. Nom et adresse de l'opérateur : DFP NUTRALIANCE Site de Sadroc Barial 19270 - SADROC Activité principale : Transformateur	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité : <i>Produits transformés et process :</i> Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Aliment pour animaux de ferme - cf annexe Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Tourteau de soja, tourteau de tournesol Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Graines de soja Autres : Blé, luzerne, son de blé, maïs, orge, pois Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Maïs, orge, blé, pois	5. Définis comme :	6. Période de validité	
	<i>Marque :</i>		du : au :
	Moulin Beynel	peut être utilisé en agriculture biologique	18/11/2021 31/03/2023
	Moulin Beynel	biologique	18/11/2021 31/03/2023
		biologique	18/11/2021 31/03/2023
	Moulin Beynel	biologique	18/11/2021 31/03/2023
Moulin Beynel	en conversion	18/11/2021 31/03/2023	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 18/11/2021		

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 01/12/2021
Le Directeur, François LUQUET

